

HDF/MDF HOMADUR® BRUT

APPLICATION

Les panneaux HDF/MDF HOMADUR® BRUT sont notamment utilisés pour les applications suivantes :

- Panneaux de portes intérieures, standards et techniques
- Panneaux dos de meubles, fonds de tiroirs
- Parois et éléments de séparation cintrées
- Panneaux d'âme de parquets et sols stratifiés, PVC et HPL
- Panneaux de dos de cadres photos et éléments de décoration
- Revêtements intérieurs pour automobiles/caravanes/mat. roulant



PRODUIT

Les panneaux de fibres de bois HDF/MDF HOMADUR® BRUT sont fabriqués par procédé à sec en continu. Ils sont principalement produits à partir de bois d'éclaircies et de résidus de bois de scieries locales. La densité s'étend de 700 à 800 kg/m³ pour MDF HOMADUR® BRUT et de 830 à 960 kg/m³ pour HDF HOMADUR® BRUT.

CARACTÉRISTIQUES

Les panneaux HDF/MDF HOMADUR® BRUT sont disponibles dans les épaisseurs 1,5 mm à 10 mm. Le grand nombre de types de panneaux répond à un large éventail d'exigences. Il peut s'agir, par ex. de panneaux pour la fabrication de portes, avec des tolérances d'épaisseur particulièrement faibles ou une très bonne qualité de finition, de types de panneaux spéciaux pour la fabrication d'éléments légers (BoF/BoS) avec une qualité de peinture exceptionnelle. Mais aussi : Panneaux de support ex. parquet avec caractéristiques de gonflement optimisées ou panneaux standards pour applications simples. Les caractéristiques physiques de ces différents types de panneaux sont indiquées dans les FICHES TECHNIQUES, disponibles sur demande.

Les panneaux HDF/MDF HOMADUR® BRUTS sont poncés sur les deux faces sur demande. Les degrés de ponçage (grain 80 à 180) et la symétrie des faces sont déterminés en concertation avec le client. Tous les types de panneaux peuvent être découpés jusqu'à un format DIN A3 ou inférieur.

Les perçages encochages et fraisages sont réalisés en usine selon les besoins. Les pliages pour les panneaux de fond de meubles sont également réalisés selon différentes technologies (rubans adhésifs ou pliage PU).

TRANSFORMATION

Les panneaux HDF/MDF HOMADUR® BRUT peuvent être traités avec toutes les machines de transformation du bois et tous les outils courants. Les dimensions et les tolérances des panneaux livrés sont régulièrement contrôlés. Pour de plus amples détails, consulter la

fiche signalétique distincte relative aux caractéristiques de tolérances. Pour le laquage, le contrecolage ou tout autre revêtement effectué par le client avec des matériaux de revêtement usuels tels que : placage, finish-foil et PP, papiers imprégnés de mélamine, CPL ou HPL, HOMANIT met à disposition les types de panneaux appropriés. Pour des travaux de traitements ultérieurs, il convient de tenir compte des indications des fournisseurs de matériaux et de les confirmer au préalable par vos propres essais.

Les panneaux HDF/MDF HOMADUR® BRUT ne doivent pas être exposés à l'humidité directe. Laisser les panneaux suffisamment de temps dans le hall de fabrication afin qu'ils s'adaptent au climat ambiant. Une température de panneau d'au moins 15 °C est nécessaire pour la mise en oeuvre.

DURABILITÉ

Le bois utilisé pour la fabrication des panneaux HDF/MDF HOMADUR® provient de forêts gérées de manière durable à proximité immédiate des sites de transformation. Des certificats FSC ou PEFC peuvent être fournis si nécessaire.

Les liants utilisés appartiennent à la classe des résines thermodurcissables de dernière génération. Après durcissement sous pression et à haute température, ils assurent une liaison solide et durable. Les faibles émissions résiduelles sont surveillées en permanence. Les panneaux HDF/MDF HOMADUR® BRUT conviennent à la fabrication de meubles pour enfants et de jouets. Se reporter aux FICHES TECHNIQUES (sur demande) pour plus de précisions sur les normes d'essais en vigueur.

ATTENTION

Ces informations produits ont été rédigées en toute bonne foi et avec le plus grand soin. Nous déclinons toute responsabilité en cas de fautes d'impression ou d'erreurs. Les process de transformation les plus récents s'appliquent. Le contenu de ces informations ne peut pas être utilisé comme base juridiquement contraignante.